

LES COÛTS DU TRAITEMENT ET DU STOCKAGE DES OMR



♣ LE TRAITEMENT ET LE STOCKAGE DES OMR

Aujourd'hui les ordures ménagères résiduelles (OMR - autrement dit les sacs noirs fermés de notre poubelle) sont enfouies à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Beynon (05).

Le traitement et stockage de ces déchets sont facturés au poids (à la tonne). Par ailleurs, le prix à la tonne de stockage des DND pour les collectivités ne cesse d'augmenter d'année en année.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) représente une part importante de ce coût.

♣ UNE ENVOLEE DE LA TGAP

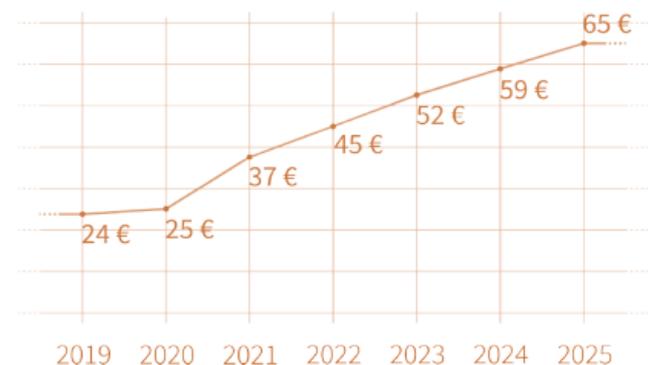
Le projet de loi de finances pour 2019, qui a été adopté définitivement le 20 décembre dernier par l'Assemblée nationale, a entériné une nouvelle trajectoire pour la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)**.

Cette taxe fixée par l'Etat s'applique aux déchets mis en centre d'enfouissement.

Elle a pour objectif de limiter le développement de ce type d'installations et d'encourager les comportements vertueux, comme la prévention des déchets, le recyclage,...

Actuellement à 24€ la tonne, elle va augmenter progressivement pour atteindre 65€ la tonne en 2025.

TGAP



Concrètement pour la CCJLVD, qui enfouie chaque année environ 1 500 tonnes de déchets, cette augmentation représente une vraie explosion des coûts qui aura des conséquences importantes sur le budget, le coût supplémentaire étant évalué à plus de 60 000 €.



Ainsi, plus la quantité d'OMR de la CCJLVD sera importante, plus la somme facturée à la CCJLVD sera élevée... D'où l'urgence de réduire les déchets enfouis.

Alors n'hésitez plus et triezy !